

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DES FORETS
ET DE LA FAUNE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES FORETS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY
AND WILDLIFE

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF FORESTRY

Yaoundé, le 24 DEC 2008

2900

N° /L/MINFOF/SG/DF/SDF

Le Ministre

A Messieurs :

- le Directeur Général de SOCIB
- Le Directeur Général de LOREMA

BP 394 Douala

Objet : Plan d'aménagement des
UFA 09 003, 09 004a, 09 005a, 09 005b.

Messieurs,

Faisant suite aux travaux du comité d'approbation des plans d'aménagement tenu le 02 Décembre 2008 et conformément à ses conclusions,

J'ai l'honneur de vous informer que le plan d'aménagement de vos concessions forestières N° 1032 (UFA 09 003, 09 004a, 09 004b) et N° 1034 (UFA 09 005b) a été jugé conforme aux normes en vigueur et reçoit de ce fait l'approbation du Ministère des Forêts et de la Faune.

Toutefois, le Comité a recommandé que pour la mise en œuvre dudit plan d'aménagement, qu'il soit désigné un responsable au niveau de la concession à reconstituer.

Vous voudriez bien par conséquent vous rapprocher de la Direction des Forêts pour plus d'amples précisions sur ses modalités de mise en œuvre.

Veillez agréer, Messieurs, les assurances de ma considération distinguée./-

